



HAL
open science

Le cas du Haut-Adige ou Tyrol du Sud

Licia Bagini Scantamburlo

► **To cite this version:**

Licia Bagini Scantamburlo. Le cas du Haut-Adige ou Tyrol du Sud. Mémoire(s), identité(s), marginalité(s) dans le monde occidental contemporain. Cahiers du MIMMOC, 2007, Identité et territoire - 2, 3-2007, 10.4000/mimmoc.232 . hal-02061848

HAL Id: hal-02061848

<https://hal.science/hal-02061848v1>

Submitted on 22 May 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Mémoire(s), identité(s), marginalité(s) dans le monde occidental contemporain

Cahiers du MIMMOC

3 | 2007
Identité et territoire - 2

Le cas du Haut-Adige ou Tyrol du Sud

Licia Bagini Scantamburlo



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/mimmoc/232>

DOI : 10.4000/mimmoc.232

ISSN : 1951-6789

Éditeur

Université de Poitiers

Référence électronique

Licia Bagini Scantamburlo, « Le cas du Haut-Adige ou Tyrol du Sud », *Les Cahiers du MIMMOC* [En ligne], 3 | 2007, mis en ligne le 04 juin 2007, consulté le 03 mai 2019. URL : <http://journals.openedition.org/mimmoc/232> ; DOI : 10.4000/mimmoc.232

Ce document a été généré automatiquement le 3 mai 2019.



Mémoire(s), identité(s), marginalité(s) dans le monde occidental contemporain – Cahiers du MIMMOC est mis à disposition selon les termes de la licence Creative Commons Attribution 4.0 International.

Le cas du Haut-Adige ou Tyrol du Sud

Licia Bagini Scantamburlo

- 1 La situation de cette région italienne est vraiment emblématique des rapports entre « les territoires et l'identité » à cause de la présence de différentes communautés linguistiques autochtones, dont les plus importantes sont les minorités germanophone et latine. S'il est vrai que cette situation existe également dans d'autres régions italiennes, il est incontestable que dans le Haut-Adige/Tyrol du Sud elle présente des caractéristiques très spécifiques et uniques pour l'Italie, car les italophones représentent, dans cette province, une minorité linguistique¹.
- 2 Je me suis intéressée en particulier à la situation de la communauté germanophone, la plus importante d'un point de vue numérique. Je rappelle que la communauté ladine² s'étend sur d'autres régions italiennes : dans la province de Belluno en Vénétie et dans le Frioul.

Situation géographique

- 3 L'Italie est divisée en vingt régions dont cinq autonomes à statut spécial. Parmi celles-ci nous avons le Trentin-Haut-Adige/Tyrol du Sud, au Nord-Est, une région montagneuse, frontalière de l'Autriche et de la Suisse. Cette région a une superficie de 13607 Km² et comptait, en 2005, 987 520 habitants.
- 4 Le nom de cette région, dont le chef-lieu est Trente, provient de deux provinces : le Trentin, au Sud, dont le chef-lieu est Trente (502 478 hab.) et l'autre, au Nord, dont le chef-lieu est Bolzano (485 042 hab.). Le nom de la province du Nord a une double forme. Les italophones et les Italiens des autres régions l'appellent Haut-Adige parce que l'Adige³ le traverse (Bolzano se trouvant dans la partie Nord - « haute » - du parcours de ce fleuve). Mais pour les germanophones il s'agit du Südtirol⁴. L'optique change complètement parce qu'elle ne se rapporte pas à l'Italie mais au Tyrol du Nord que nous savons appartenir à l'Autriche.

Histoire

- 5 Pour mieux comprendre la situation de cette province, il est indispensable de rappeler les périodes historiques les plus marquantes de son évolution territoriale et politique⁵.
- 6 La région du Haut-Adige, dont les premières populations sédentaires remontent à environ 5000 av. J.-C., a connu, durant plusieurs siècles, le développement du peuple des Rhètes, qui s'était répandu également dans l'arc alpin oriental.
- 7 La campagne militaire du général Drusus, en l'an 15 av. J.-C., aboutit à l'annexion du Haut-Adige à l'empire romain qui, durant cinq siècles, procède à sa romanisation. La fusion de la langue parlée par les Rhètes avec le latin donnera lieu à la langue ladine qui survivra seulement dans quelques vallées après la chute de l'empire romain et l'arrivée de différents peuples barbares, dont les Lombards, les Bavares et les Francs (VIe-VIIe siècles).
- 8 À partir de la moitié du VIe siècle apr. J.-C., cette région entre progressivement dans une aire linguistique et culturelle essentiellement germanique car ces populations occupent tout le territoire. Les populations autochtones parlant le ladin se retirent au fur et à mesure dans des vallées montagneuses d'accès difficile, près des Dolomites, où nous retrouvons encore aujourd'hui des minorités linguistiques ladines. L'influence germanique, d'un point de vue numérique, linguistique et culturel dans le Tyrol du Sud, va donc se prolonger jusqu'à la fin de la Première Guerre mondiale⁶.
- 9 Le Haut-Adige fera partie du Saint-Empire romain germanique et, à sa chute, il sera annexé au Royaume d'Allemagne. À partir de 1100 il sera gouverné par deux Princes-évêques qui appelleront des paysans et mineurs d'Allemagne à venir s'installer et travailler, les uns pour défricher les terrains et les autres pour exploiter les mines de plomb argentifère au Nord de Trente.
- 10 Les comtes de Tyrol parviennent progressivement à obtenir le pouvoir sur les territoires du comté de Trente et de Bolzano en prenant possession des deux évêchés (Trente et Bressanone). À partir de 1248 on commence à désigner toute la région sous le nom de Tyrol, et aux évêques, en tant que princes, ne restent que des territoires très limités jusqu'en 1803.
- 11 À l'extinction de la dynastie des comtes de Tyrol, en 1335, cette région reste sous l'influence culturelle germanique, étant gouvernée, dans un premier temps, par Ludovic, duc de Bavière et Brandebourg, fils de l'empereur et, dans un deuxième temps, en 1363, par Rodolphe IV de Habsbourg, duc d'Autriche. Vers 1420, Innsbruck devient capitale du Tyrol à la place de Merano. La région parvient à garder, malgré tout, une certaine autonomie ; sa population apprécie les Habsbourg et, entre 1802-1918, la région est intégrée au Tyrol autrichien.
- 12 C'est seulement à partir de la moitié du XIXe siècle que des tensions nationalistes entre les communautés germanophones et italophones commencent à apparaître véritablement, avec des tendances autonomistes de la part des Trentins qui demandent la séparation du Tyrol⁷. Ces revendications aboutiront à l'irrédentisme⁸ qui jouera un rôle important dans l'intervention de l'Italie au cours de la Première Guerre mondiale contre l'Autriche. Soulignons que l'irrédentisme trentin, à la différence de l'irrédentisme italien, ne demandait pas l'annexion du Haut-Adige à l'Italie, se limitant à vouloir la « libération » de la région de Trente, dans sa grande majorité de langue et de culture italiennes.

- 13 Tout va basculer à la fin de la Première Guerre mondiale, quand les accords pris en 1915 entre le Royaume-Uni, la France, la Russie et l'Italie qui rejoint la Triple Entente (Traité de Londres) sont ratifiés en 1919 par le Traité de Saint-Germain-en-Laye et mis en application en octobre 1920.
- 14 La frontière italienne est repoussée jusqu'au Col du Brenner et, par conséquent, le Tyrol du Sud, comme Trente, devient italien. Cela se réalise dans le non-respect du principe d'autodétermination des peuples, prôné par Wilson, alors que le Tyrol allemand et les Ladins demandaient l'annexion à l'Autriche ou la création d'un État autonome.
- 15 Les promesses du roi Victor-Emmanuel III, relatives au maintien d'une certaine autonomie et de la protection des minorités non italophones, ne sont pas tenues à cause de la difficile situation politique, économique et sociale que l'Italie connaît dans cet après-guerre, à cause également du renforcement du courant nationaliste, et surtout de la montée du fascisme.
- 16 En 1921, une agression fasciste a lieu lors d'un défilé en costume tyrolien à l'occasion de la foire exposition de Bolzano⁹ et, l'année suivante, les fascistes marchent sur cette ville et obligent le maire germanophone Julius Perathoner à démissionner.
- 17 Avec la nomination de Mussolini comme Premier Ministre en 1922, et jusqu'en 1943, le Haut-Adige subit une politique d'italianisation selon une doctrine qui aspirait à recréer un grand empire italien pour retrouver la gloire connue durant l'empire romain. Dans cette optique, le régime fasciste ne pouvait pas accepter des citoyens italiens dont l'identité culturelle ne se reconnaissait pas dans les modèles culturels très majoritairement répandus dans le pays. Cette politique d'italianisation, appliquée par Ettore Tolomei dans un but d'assimilation du territoire tyrolien et de rééducation politico-culturelle des germanophones qui constituaient à l'époque 90 % de la population, se décline en différentes formes et périodes.
- 18 Tout d'abord, le fascisme s'attaque à l'élément le plus reconnaissable : l'utilisation d'une langue différente. Cela porte à l'italianisation des patronymes et toponymes, à l'interdiction de l'enseignement en langue allemande¹⁰ et de l'utilisation de l'allemand dans la vie publique¹¹. Dans la volonté d'anéantir « l'élément étranger », même l'appellation Tyrol est interdite.
- 19 Les germanophones subissent des injustices également au niveau de leur vie professionnelle car, dans le secteur public, ils perdent très souvent leur poste, étant remplacés par des italophones. À partir de 1935, Mussolini, ayant le dessein de créer une importante zone industrielle à Bolzano, favorise l'installation de grandes entreprises du Nord, comme, par exemple, Lancia. Ceci implique l'arrivée d'Italiens d'autres régions, et l'interdiction d'embaucher des travailleurs germanophones. Dans ces conditions, de nombreux germanophones préfèrent partir pour le Tyrol du Nord encore autrichien.
- 20 Lorsqu'en 1938 le Troisième Reich occupe l'Autriche, les habitants du Tyrol du Sud rêvent du même sort, ce qui permettrait la réunification avec l'Autriche. Mais Hitler n'envisage pas cette solution, préférant garder de bonnes relations avec son allié Mussolini. Les deux dictateurs signent en 1939, un pacte comportant des « options » pour les germanophones de cette province. Ces derniers peuvent opter pour la citoyenneté allemande, ce qui implique l'obligation de quitter le sol italien. L'Allemagne leur promet des facilités d'accueil en ce qui concerne le logement et l'emploi. 85 % des Tyroliens du Sud se proclament « Optants »¹², mais seule une partie d'entre eux pourra quitter l'Italie¹³, la guerre ayant éclaté, la circulation des trains entre les deux pays ralentit¹⁴; par ailleurs,

les « Options » seront bloquées à partir du 8 septembre 1943. Seule une minorité d'Optants reviendront en Italie à la fin de la guerre.

- 21 Nous assistons à un revirement de la situation à partir de l'armistice du 8 septembre 1943, signé par le maréchal Badoglio et les forces alliées¹⁵. L'armée allemande procède à une rapide occupation de l'Italie jusqu'à Naples¹⁶ et soutient la nouvelle République proclamée par Mussolini. Le Trentin-Haut-Adige fait alors partie de la Zone d'Opérations des Préalpes (ZOP)¹⁷, et le Tyrolien Franz Hofer en devient le commandant en chef. Les fascistes ne parviennent pas à contrôler la région, ayant même l'interdiction de pouvoir y diffuser leur presse. Le nouveau gouvernement instaure même des postes de contrôle pour accéder dans la région dont les hommes doivent être enrôlés par les forces nazies plutôt que sous les couleurs de la République de Salò. La langue allemande est restaurée dans les emplois publics, l'école, la presse, les patronymes, les toponymes et dans la police. Maintenant, ce sont les Italiens qui se trouvent en difficulté, perdant, par exemple, souvent leur poste de travail dans les services publics ou se voyant retirer la licence pour exercer une activité commerciale. À l'évidence, la période des discriminations fascistes est terminée, et les Allemands détiennent le vrai pouvoir¹⁸, aidés par la SOD (*Sicherheit Ordnung Dienst*), la police locale sud-tyrolienne. Cette occupation nazie contribue à développer un sentiment national très fort chez les Italiens, sentiment qui va au-delà des différentes appartenances politiques. Ce qui explique aussi, dans cette région, les tensions existantes entre les fascistes et les nazis, pourtant alliés.
- 22 Au lendemain de la fin de la guerre, naît le Südtiroler Volkspartei (SVP), fondé par un *dableiber* – Erich Amonn – le 8 Mai 1945. Ce parti, reconnu par les Alliés parce qu'il comprenait des résistants et de nombreux *dableiber*, demande le droit à l'autodétermination, l'annexion à l'Autriche ou, éventuellement, la création d'un État autonome : le Tyrol. Comme à la fin de la Première Guerre mondiale, la population n'a pas été consultée directement, et la France, le Royaume-Uni, les États-Unis et l'Union Soviétique refusent, le 1^{er} mai 1946, la demande autrichienne d'un référendum populaire dans le Haut-Adige.
- 23 Nous devons donc constater que vingt ans de fascisme et vingt mois d'occupation nazie ont provoqué une distorsion de la vision du passé dans les deux communautés allemande et italienne, aboutissant à des accusations réciproques et, parfois, à des règlements de compte.

Le difficile parcours vers l'autonomie et la protection des minorités linguistiques

- 24 Face à une situation difficile et tendue, les Alliés, dans le Traité de Paris¹⁹ (05/09/1946), incitent l'Italie et l'Autriche à élaborer une politique pour la protection des germanophones dans le Haut-Adige. Ceci se concrétise dans l'accord austro-italien De Gasperi-Gruber²⁰, joint au Traité de Paix des Alliés avec l'Italie, entré en vigueur à partir de 1948. Cet accord, qui donne lieu au Premier Statut d'Autonomie pour cette région, reconnaît le droit à l'emploi de la langue allemande à l'école avec l'équivalence de certains diplômes, l'utilisation paritaire de l'allemand et de l'italien dans l'administration publique et dans les toponymes ; il envisage la répartition adéquate des postes publics entre groupes linguistiques ainsi que la facilitation de la circulation des personnes et des marchandises dans les deux Tyrols ; il comporte la révision des Options en assurant la

nationalité italienne aux « Optants » rentrés en Italie. L'accord affirme que les germanophones doivent jouir des mêmes droits que les Italiens, mais il n'évoque pas le cas des Ladins²¹. Cet accord prévoit également d'accorder l'exercice d'un pouvoir législatif et exécutif autonome à la population de cette région.

- 25 Cette politique de protection et de développement des minorités linguistiques trouve une confirmation dans la nouvelle constitution italienne entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1948. Deux articles²² faisant partie de ses douze Principes Fondamentaux concernent ce point, ce qui confirme la volonté de la nouvelle République Italienne de condamner toute discrimination entre ses citoyens, ce qui est évidemment en opposition à ce que l'Italie fasciste avait connu. La constitution de 1948 reconnaît l'autonomie de cinq régions : Val d'Aoste, Trentin-Haut-Adige, Frioul-Vénétie-Julienne, Sicile, Sardaigne²³.
- 26 Les mesures prises lors de l'accord De Gasperi-Gruber, prévues seulement pour la province de Bolzano, ont été élargies également à la province de Trente. Mais l'application de ces mesures d'autonomie se fait attendre en alimentant un mécontentement général. De plus, aux dépens des provinces, les compétences les plus importantes sont attribuées à un Conseil Régional composé de 2/3 d'Italiens : en effet, si l'on ajoute la population de la province de Trente à celle de la province de Bolzano, on obtient une majorité à composante italo-germanophone. Les tensions politiques relatives aux modalités d'application des normes concernant l'autonomie vont donner lieu à des actes terroristes durant une trentaine d'années (de la fin des années 1950 à la fin des années 1980), provoquant 361 attentats faisant 21 morts et 57 blessés.
- 27 En 1960, l'Autriche, se considérant la puissance garante et protectrice des germanophones du Tyrol du Sud, saisit les Nations-Unies pour obtenir de pouvoir dialoguer avec Rome et accélérer l'application des mesures d'autonomie. L'ONU incite l'Italie et l'Autriche à négocier, ratifiant ainsi, de manière implicite, le droit de l'Autriche à veiller sur le sort des Tyroliens du Sud.
- 28 Une Commission spéciale composée de onze Italiens, sept Allemands²⁴ et un Ladin étudie une série de mesures pour la mise en œuvre de l'administration autonome. Ce travail est suivi de nombreuses et délicates négociations entre le gouvernement italien et le SVP, et finit par être accepté par les Parlements italien et autrichien. L'ensemble de ces mesures²⁵ aboutit à l'élaboration du Nouveau Statut d'Autonomie de 1972, où deux nouveaux principes sont affirmés : le bilinguisme obligatoire dans l'administration publique (trilinguisme dans les vallées ladines) et le système proportionnel dans l'organisation de la société et de l'économie. Soulignons que la communauté ladine est enfin prise en compte. De plus, ce statut accorde aux deux provinces de Trente et Bolzano une grande partie des compétences législatives qui étaient précédemment celles de la Région.
- 29 Il faudra quand même attendre une vingtaine d'années pour que le Premier Ministre italien Giulio Andreotti, puisse affirmer : « le Paquet a été fermé » et que toutes ces normes soient désormais appliquées. C'est seulement en 1992-1993 que l'Autriche informe l'ONU que la controverse avec l'Italie a trouvé une solution mutuellement satisfaisante.
- 30 La dernière étape importante qui conclut ce difficile chemin vers l'autonomie est le Statut Spécial pour le Trentin-Haut-Adige de 2001 qui donne aux provinces de Trente et Bolzano une autonomie majeure à l'égard de la région du Trentin-Haut-Adige. La même année, suite à la nouvelle loi constitutionnelle relative au fédéralisme, le nom « *Südtirol* » est introduit dans la constitution italienne à côté de « *Alto Adige* ».

Situation linguistique actuelle en Haut-Adige

- 31 Le dernier recensement de 2001 indique que, dans cette province²⁶, 69,1 % de la population appartiennent au groupe de langue allemande, présents surtout dans les campagnes et dans les vallées de montagne ; 26,5 % appartiennent au groupe de langue italienne, présents en majorité dans les centres urbains²⁷ ; 4,4 % appartiennent au groupe de langue ladine, majoritaire dans la Val Badia et dans la Val Gardena.
- 32 En comparant ce recensement à celui de 1991, nous pouvons constater que le groupe linguistique italien tend à diminuer alors que le groupe germanophone enregistre une réelle croissance. Il ne s'agit pas seulement d'une croissance démographique différente concernant les deux groupes. D'autres éléments entrent en jeu, comme, par exemple, l'entrée de l'Autriche dans l'UE et son adhésion au traité de Schengen, qui a entraîné le transfert de nombreux militaires italiens de la frontière italo-autrichienne vers d'autres régions.
- 33 Le groupe ladin reste plutôt stable.
- 34 Dans ce contexte particulier, analysons sous quelles formes le bilinguisme (voire le trilinguisme) et le système proportionnel sont appliqués concrètement au sein de la société du Haut-Adige.

Le bilinguisme

- 35 L'utilisation de la langue allemande et italienne – également du ladin dans les vallées à majorité ladine – est obligatoire pour le personnel du secteur public et des entreprises qui travaillent avec celui-ci, depuis 1994. Le bilinguisme trouve son application concrète à travers un diplôme officiel correspondant à des examens écrits et oraux de différents niveaux à présenter obligatoirement au moment de la demande d'embauche²⁸. L'examen de bilinguisme comporte quatre niveaux selon les exigences du poste demandé. En ce qui concerne l'écrit, le candidat est invité à répondre en italien, allemand ou ladin à six questions relatives à un texte écrit dans l'une de ces trois langues. Durant l'entretien de la partie orale, le candidat doit prouver sa capacité à communiquer dans des conversations de type quotidien et professionnel. En 2004, 36 % des habitants de cette province avaient obtenu la certification de bi-linguisme. Dans les faits, seuls les Ladins se présentent à l'examen de tri-linguisme²⁹.
- 36 Le bilinguisme est appliqué à presque tous les niveaux, ce qui demande un important travail de traduction, de mise à jour et d'interprétariat³⁰. Rappelons brièvement les domaines principaux où le bilinguisme est mis en œuvre. Les deux langues sont utilisées³¹ dans la toponymie et au sein du « Conseil Provincial » de l'administration (documents divers comme ceux concernant les impôts) et au sein des services judiciaires (dans les tribunaux, par exemple, la langue des parties constitue la langue de procédure). Les militaires de l'armée italienne sont fortement encouragés à suivre des cours de langues et un quota de postes est réservé à ceux qui ont un diplôme de bilinguisme. En ce qui concerne les médias, on peut lire des quotidiens et des hebdomadaires, et suivre des émissions de radio et de télévision dans les trois langues. L'allemand et l'italien sont utilisés dans les notices des médicaments, tout comme dans les publicités de tout genre. Les rites religieux – à très large majorité catholique – sont observés dans les deux langues.

37 Outil fondamental pour le développement du bilinguisme³², l'école recrute ses enseignants parmi les locuteurs natifs de manière à assurer un bilinguisme adéquat. Dans les crèches et les écoles maternelles, il est fait appel à la langue maternelle. Dans les écoles élémentaires, l'allemand est introduit obligatoirement dans les écoles italiennes, et vice-versa comme LV2 à partir de la classe de CE1³³, la langue maternelle demeurant la langue principale dans l'enseignement des différentes matières. Les deux langues sont étudiées également dans les collèges et les lycées, même si l'allemand est la langue principale de l'enseignement dans les écoles techniques et professionnelles. Le système scolaire se caractérise donc par la séparation des instituts scolaires correspondant aux trois langues dès l'école maternelle. Les parents choisissent à quelle école envoyer leurs enfants qui, pour une très large majorité, fréquentent l'école correspondant à leur groupe linguistique. En 1997 est née l'Université Libre de Bolzano/Bozen, avec les facultés d'Économie, de Design et Arts, d'Ingénierie et de Sciences de l'Éducation : dans les trois premières facultés, les cours sont dispensés en italien, en allemand et en anglais, alors qu'en Sciences de l'Éducation, à côté de l'italien et de l'allemand, apparaît le ladin puisque ce cursus universitaire vise à former des enseignants pour cette région. Les diplômés décernés par cette Université, en dehors du système italien des universités d'État, sont reconnus aussi bien par l'Italie que par l'Autriche. Auparavant, les élèves germanophones étaient obligés de se rendre à Innsbruck s'ils voulaient suivre un cursus universitaire dans leur langue.

Le système proportionnel linguistique

38 Ce système vise à une distribution équilibrée des postes de travail³⁴ dans le secteur public et à une répartition équitable des prestations sociales (comme, par exemple, l'attribution de logements sociaux) entre les trois communautés linguistiques vivant dans cette province. Ce système a également des répercussions sur la vie politique de cette province et de la région car les différentes assemblées sont élues sur la base du principe de représentativité linguistique. Cette répartition est réalisée selon un principe de quota correspondant à l'importance numérique de chaque groupe. L'outil essentiel utilisé pour atteindre ce but est la déclaration d'appartenance à un groupe linguistique³⁵ qui a été introduite pour la première fois en 1981. En effet, en application de l'article 89 du Statut d'Autonomie, dans la province de Bolzano, on procède, tous les dix ans, à la fois au recensement de la population et au recensement du poids respectif des trois groupes linguistiques. Tous les citoyens italiens résidant dans cette province doivent obligatoirement remplir cette déclaration d'appartenance linguistique à partir de 14 ans. Les parents se chargent de déclarer l'appartenance linguistique de leurs enfants de moins de 14 ans. Il est possible de déclarer ne pas appartenir à l'un des trois groupes, mais il faut choisir son rattachement linguistique. Depuis 2005, tout citoyen majeur résidant dans cette province a la possibilité de présenter cette déclaration à tout moment. Cette déclaration est anonyme dans le cadre du recensement à des fins statistiques, mais elle ne l'est pas dans d'autres situations, comme, par exemple, pour les candidats qui se présentent aux élections locales municipales, provinciales et régionales. S'il est vrai que l'application de ce système a permis une juste distribution des postes de travail et des prestations sociales, garantissant une coexistence pacifique, elle a soulevé des critiques à plusieurs niveaux. Une partie de la communauté italienne se sent désavantagée car l'introduction de ce système proportionnel a diminué sa présence dans des secteurs qui, auparavant, étaient occupés majoritairement par les Italiens, comme l'administration

publique, la police, les douanes, les chemins de fer, la poste. Par contre, l'attribution des emplois dans les secteurs de l'hôtellerie, de l'artisanat et des entreprises agricoles reste l'apanage des Allemands et des Ladins qui, en large majorité et par héritage, sont propriétaires des terrains. Certains habitants de cette province font remarquer que l'application stricte de ce système proportionnel engendre des situations délicates lors des concours publics. En effet, le niveau du candidat joue jusqu'à un certain point puisque tout est réglé par l'application du quota : tout dépend du nombre de candidats présents et des postes pourvus par chaque groupe linguistique, et donc un candidat du groupe « x » d'un niveau inférieur à un candidat du groupe « y » peut obtenir un poste si dans son groupe linguistique restent des places à attribuer. Il en est de même pour les familles qui demandent un logement social. D'autre part, cette déclaration oblige à choisir un groupe linguistique, ce qui n'est pas simple pour les couples « mixtes » et leurs enfants. Le problème se pose également pour les étrangers ayant obtenu la nationalité italienne et qui, par conséquent, n'appartiennent à aucun des trois groupes. Dans ces cas, les personnes concernées indiquent le plus souvent le groupe majoritaire, convaincues d'être avantagées dans la recherche d'un emploi et d'un logement social. D'un point de vue moral, pour certains, cette déclaration évoque la période des Options de 1939 et ne fait que séparer les trois groupes, et finit par les opposer d'un point de vue institutionnel et économique. Le Mouvement Objecteurs Ethniques (MOET) demande même la fin de la séparation linguistique qui, actuellement, ne permettrait pas à la société sud-tyrolienne d'évoluer, mais, au contraire, la pousserait vers un certain immobilisme.

Le quotidien linguistique

- 39 Comme nous l'avons vu, le plurilinguisme est réel dans cette région dont les habitants expriment une réelle acceptation de la connaissance de la langue d'un autre groupe. Toutefois, nous devons relever les difficultés des italophones dans l'utilisation de la langue allemande.
- 40 En effet, l'allemand standard (*Hochsprache*), appris à l'école, est utilisé dans les situations formelles, mais, dans la vie de tous les jours, on utilise plutôt le tyrolien du Sud (*Südbairisch*) qui est l'une des variétés dialectales de type austro-bavarois et qui, de plus, présente des différences selon les villages, tout comme le ladin. Le dialecte allemand est donc plus parlé que l'allemand standard, et ce indépendamment du niveau d'études et de l'âge des locuteurs, alors que le dialecte italien est de moins en moins employé, hormis par les personnes âgées. De plus, la plupart des italophones de cette province ont des origines différentes, étant arrivée d'autres régions italiennes dont les dialectes sont différents. La diglossie du groupe allemand fait obstacle à une véritable diffusion du bilinguisme parmi les italophones qui apprennent l'allemand mais ne comprennent pas le tyrolien. Selon les études de l'ASTAT³⁶, le dialecte allemand est même la langue la plus utilisée au travail³⁷, ce qui crée quelques difficultés de compréhension chez les italophones. Ceux-ci parlent moins l'allemand que les germanophones l'italien. Pour cette raison et à cause des différences entre les dialectes sud-tyroliens, lorsque des personnes de langue maternelle différente se rencontrent, elles préfèrent généralement communiquer en italien.
- 41 Dans la vie sociale, trois quarts de la population ont des amis dans le même groupe³⁸ linguistique, ce qui ne facilite pas l'utilisation d'une autre langue. La séparation entre les groupes linguistiques commence dès l'école maternelle. Pour faciliter les contacts entre

les élèves de différents groupes, les enseignants organisent depuis quelque temps des rencontres et des échanges entre des classes des différentes écoles allemandes, italiennes et ladines. Les trois organisations des élèves travaillent désormais ensemble depuis une dizaine d'années, témoignant d'une volonté de collaboration entre les trois groupes linguistiques³⁹.

- 42 Le peu d'occasions de parler fréquemment une autre langue concerne davantage les zones rurales et les villages de montagne, là où la coexistence de différents groupes est plus rare. Dans les villes, où les échanges culturels, linguistiques, commerciaux sont fréquents, le recours fréquent à une autre langue permet de dépasser le stade de l'insécurité dans l'expression orale en langue étrangère. Ceci est d'autant plus vrai chez les jeunes gens dont 25 % n'hésitent pas à utiliser la langue de « l'Autre » entre amis. Le respect de la langue de « l'Autre » est désormais répandu, mais certains ont peur de s'exprimer dans une langue qu'ils ne maîtrisent pas aussi bien que leur langue maternelle. D'ailleurs, les difficultés se posent plutôt au niveau de l'expression que de la compréhension.
- 43 En ce qui concerne les relations avec l'Autriche, plusieurs accords existent entre le Tyrol du Nord et le Tyrol du Sud, comme par exemple, la reconnaissance des diplômes universitaires, des accords avec l'hôpital d'Innsbruck qui se trouve à 100 Km de Bolzano, l'organisation de rencontres culturelles, sportives. En 1995 a été mise en place la Euregio Tiroloise, un projet commun de collaboration économique, politique et culturelle entre les régions qui constituaient le Tyrol d'un point de vue historique : le Haut-Adige, le Trentin et le Tyrol autrichien. La Euregio Tiroloise est représentée au sein de l'Union Européenne, à Bruxelles.
- 44 L'Autriche continue à vouloir garder sa « mission historique » de protection des groupes germanophones et ladins du Tyrol du Sud, ce qui provoque parfois quelques tensions diplomatiques avec le gouvernement italien. À ce propos, rappelons que le 1er Janvier 2006 le président italien Carlo Azeglio Ciampi a annulé sa visite officielle à Vienne. L'Autriche, dans la réforme de sa constitution, avait introduit des normes qui déclaraient ouvertement « *le rôle de tutelle, de protection du Tyrol du Sud et son droit à l'autodétermination* ». Le fait le plus grave a été que 113 maires sud-tyroliens sur 116 avaient signé une pétition en faveur de ces propositions de modification de la constitution autrichienne. L'action de ces maires a été critiquée par le gouvernement Berlusconi de l'époque, ainsi que par l'opposition de centre-gauche, parce que les maires sont des fonctionnaires et officiers de l'État italien et qu'ils représentent également des Tyroliens du Sud de langue italienne. Malgré cet accident diplomatique, il convient de relever que les efforts de l'État italien, la très grande autonomie administrative, les nombreuses mesures pour la protection et le développement des différents groupes linguistiques, ont permis d'apaiser les tensions existant entre les trois communautés, même si quelques préjugés persistent.
- 45 La situation du Haut-Adige et sa politique linguistique ne sont pas très bien connues des Italiens des autres régions. Rarement les médias parlent de cette province dont le revenu par habitant en Italie est parmi les plus élevés ; le taux de chômage n'y atteint que 3 % et elle fait partie des dix régions les plus riches de l'Union Européenne, grâce notamment au tourisme et au commerce. Les Italiens des autres régions ne parviennent pas toujours à accepter l'emploi prédominant de la langue allemande. Ils révèlent ainsi un certain retard et alimentent des polémiques qui n'ont rien de véritablement constructif par rapport à la question de l'identité des habitants du Tyrol du Sud. Le dernier cas qui a fait parler, en ce sens, du Haut-Adige remonte au mois de février 2006, pendant les Jeux Olympiques

d'hiver de Turin. La polémique était née autour du germanophone Plankensteiner du Tyrol du Sud qui avait gagné la médaille de bronze à la luge. Lorsque la journaliste de la RAI lui avait demandé pourquoi il n'avait pas chanté l'hymne de Mameli – l'hymne national italien –, il avait répondu : « Je ne connais pas ce chant ». Mais quand le journaliste lui avait posé à nouveau la question en allemand, l'athlète avait fait comprendre qu'il avait mal compris la question, n'ayant pas saisi la nuance entre les mots hymne et chant en italien – l'allemand *lied* indiquant les deux termes⁴⁰.

- 46 Comme nous l'avons vu, l'utilisation des trois langues est vécue et perçue différemment par les habitants de la province de Bolzano. Aujourd'hui, le plurilinguisme est vécu comme une richesse culturelle, d'autant plus que, dans le contexte européen, il est souhaitable de connaître plusieurs langues. Cette idée va se développant : en 1991, 36 % considéraient la présence de plusieurs groupes linguistiques comme une richesse culturelle ; en 2004, le pourcentage atteignait 55,5 %⁴¹.

Conclusion

- 47 Depuis 2004, la majorité des habitants du Haut-Adige/Tyrol du Sud reconnaissent que la coexistence présente moins de problèmes que dans le passé et qu'elle peut être considérée comme positive. Toutefois, cette coexistence continue à se faire sur des bases plus séparatrices qu'unificatrices. Actuellement, seule une minorité craint une perte d'identité ethnique et il serait désormais plus intéressant de donner un sens plus large au sentiment d'identité nationale en allant au-delà des frontières de son propre pays. Aujourd'hui, pour un jeune né après le deuxième Statut d'Autonomie, n'ayant pas connu le terrorisme et vivant une nouvelle situation géopolitique, eu égard à l'Europe des 27, le Haut-Adige n'apparaît plus comme une petite région frontalière, mais plutôt comme faisant partie d'une région centrale de l'Europe. Pour lui, se positionner seulement par rapport à un groupe linguistique, en suivant une conception identitaire réductrice, n'a plus de sens. Plusieurs voix se lèvent depuis quelques années en faveur d'une réforme visant à aller au-delà de cette répartition linguistique rigide que, par exemple, le professeur Sergio Fabbrini⁴², n'hésite pas à définir comme l'« apartheid sud-tyrolien⁴³ ».
- 48 La question reste ouverte et renvoie évidemment à la problématique complexe relative aux modalités de maintien et de survie identitaires – surtout dans le cas des petites minorités – face à la grande Union Européenne.

BIBLIOGRAPHIE

Agostini Piero, Romeo Carlo, *Trentino e Alto Adige province del Reich*, Trento, Temi Editrice, 2002.

Andreotti Giuliana, *Euroregione Tirolo- Euroregion Tirol, un nuovo modo di pensare l'Europa*, Trento, Colibrì, 1995.

Ara Angelo, *L'Alto Adige come problema della politica interna ed estera fascista*, p. 343-354, in *Clio*, n° 3, 1973.

ASTAT, *Südtiroler Sprachbarometer 2004/Barometro linguistico dell'Alto Adige 2004*, http://www.provincia.bz.it/service/publ/publ_details_i.asp?publ_id=42622

Carrozza Paolo, « Situation juridique des minorités en Italie », p. 215-232, in *Les minorités en Europe*, Paris, Éditions Kimé, 1992.

De Felice Renzo, *Il problema dell'Alto Adige nei rapporti italo-tedeschi dall'Anschluss" alla fine della seconda guerra mondiale*, Bologna, Il Mulino, 1973.

Faustini Gianni, *Storia dell'autonomia del Trentino Alto Adige. Mille anni di incontri/scontri con il Tirolo*, Trento, Publilux, 1995.

Guardia Michele, « Riforma dello Statuto : basta apartheid », in *QT*, n° 19, 28-X-2000.

Langer Alexander, *Aufsätze zu Südtirol 1978-1995 Scritti sul Sudtirolo*, Bolzano, Alpa&Beta, 2003.

Langer Alexander, *La scelta della convivenza*, Roma, ed. E/O, 1995.

Nadotti Cristina, « Gerhard e quell'inno sconosciuto. "Io in Italia ci vado in vacanza" », in *La Repubblica*, 15-II-2006.

Nolet Claudio, *La provincia difficile. Vent'anni di cronache politiche (1981-1990)*, Bolzano, Edition Raetia, 1980.

Nolet Claudio, *La provincia difficile. Cronache politiche altoatesine (1991-2000)*, Bolzano, Edition Raetia, 2001.

Paris Ettore, « Bolzano :apartheid in crisi », in *QT*, n° 2, 27-I-2001.

Piccoli Paolo, *L'autonomia regionale del Trentino-Alto Adige e la storiografia dal dopoguerra ad oggi*, in <http://www.degasper.net/contributi/PAOLO%20PICCOLI.doc>

Poggeschi Giovanni, *L'ordinamento speciale della Provincia di Bolzano*, Padova, CEDAM, 2001.

Pristinger Flavia, *La minoranza dominante nel Sudtirolo*, Bologna-Padova, Patron, 1978.

Zendron Alessandra, « L'Italia s'è desta », in *QT*, n.4, 25-II-2006.

Sites internet

http://www.ladins.it/ulf/storia_ulf.htm

<http://www.provincia.bz.it>

<http://www.regione.taa.it>

http://societaperta.it/storia_regionale/politica/olocaustomerano.htm

<http://www.tlfq.ulaval.ca/axl/Europe/Itali Trentin.htm>

ANNEXES

Annexe n° 1

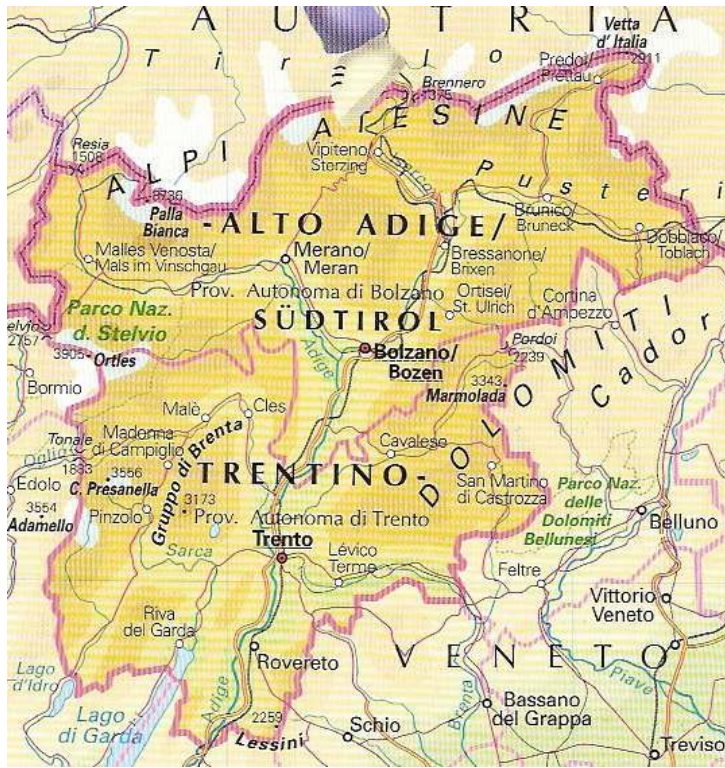
Carte des régions italiennes



Source : les Études de la Documentation Française n° 5096.


Annexe n° 2

Carte du Trentin Haut-Adige



Annexe n° 3

Déclaration d'appartenance ou assimilation à un groupe linguistique



A/1

<p>Dichiarazione di appartenenza o aggregazione a gruppo linguistico resa al 14° Censimento generale della popolazione ai sensi dell'art. 89 dello statuto speciale per il Trentino-Alto Adige.</p>	<p>Erklärung über die Zugehörigkeit oder Zuordnung zu einer Sprachgruppe, die im Sinne von Art. 89 des Sonderstatutes für die Region Trentino-Südtirol anlässlich der 14. Volkszählung abgegeben wird.</p>	<p>Declarazione de pertinenza o de agregazion a n grup linguistic, fata en ocazion dla 14. cumpeda generala dla popolazion alda di art. 89 il statut special per la Region Trentin-Südtirol.</p>
<p>Comune di Gemeinde Comun de</p> <hr/>		
<p>Dichiaro di appartenere al gruppo linguistico sotto indicato barrando la casella:</p> <p><input type="checkbox"/> italiano <input type="checkbox"/> tedesco <input type="checkbox"/> ladino</p> <p>OPPURE</p>	<p>Durch Ankreuzen des entsprechenden Kästchens, folgender Sprachgruppe zuzuordnen:</p> <p><input type="checkbox"/> der italienischen <input type="checkbox"/> der deutschen <input type="checkbox"/> der ladinischen</p> <p>ODER</p>	<p>Con encroçé i cadrel relatîv de partegnî al grup linguistic:</p> <p><input type="checkbox"/> italian <input type="checkbox"/> todesch <input type="checkbox"/> ladin</p> <p>O ZENZA</p>
<p>Dichiaro di non appartenere ad alcuno dei predetti gruppi linguistici, ossia di essere "altro", e di aggregarmi ai fini dell'esercizio dei diritti ed interessi legittimi collegati dalla legge all'appartenenza ad uno dei tre gruppi linguistici e della determinazione della consistenza proporzionale dei gruppi stessi, barrando una delle sotto indicate caselle:</p> <p><input type="checkbox"/> italiano <input type="checkbox"/> tedesco <input type="checkbox"/> ladino</p>	<p>Ich erkläre, keiner der drei genannten Sprachgruppen anzugehören bzw. anders Erklärender zu sein und (zur Wahrnehmung der Rechte und der rechtlich geschützten Interessen, die gesetzlich an die Zugehörigkeit zu einer der drei Sprachgruppen gebunden sind, und zur Festlegung des proportional relevanten Bestandes der einzelnen Sprachgruppen) durch Ankreuzen eines der unten angeführten Kästchen mich der folgenden Sprachgruppe zuzuordnen:</p> <p><input type="checkbox"/> der italienischen <input type="checkbox"/> der deutschen <input type="checkbox"/> der ladinischen</p>	<p>Le declaro de no partegnî a dagn di trei grup linguistic nomîns desossora, ma de marar "auter", y de magroçh (ai fins dla valenza di dret y di interes legittim conligada dalla lege ala partegnensa a un di trei grup linguistic y per la determinazion d'amonta proporzionala di singui grup), encroçan un di cadrel châl desot, al grup linguistic:</p> <p><input type="checkbox"/> italian <input type="checkbox"/> todesch <input type="checkbox"/> ladin</p>
<p>Scheda healtha e cognome e nome Základní údaje (Civ. und Vorname) Situai de cumpedada de cognome y nom</p>	<p>Healtha il cognome an Situazjón di persona declaranta</p>	<p>Sobscrizjón del dichiarante Unterzichn di deklaranten Persona Schwözung di persona declaranta</p>

Source : <http://www.provincia.bz.it>

NOTES

1. Signalons l'article de Licia Bagini, 'Haut-Adige/Tyrol du Sud. Avers et revers du plurilinguisme', *Grande Europe* n° 28, janvier 2011 – La Documentation française.
2. Le ladin appartient à la grande famille des langues rhéto-romanes, tout comme le frioulan (furlan) et le romanche (rumantsch). Actuellement, on dénombre environ 50000 locuteurs romanches dans le canton suisse des Grisons, 600000 locuteurs frioulans et 30000 locuteurs ladins dans la région des Dolomites. La communauté ladine est essentiellement présente dans les cinq vallées qui entourent le groupe du Mont Sella : Val Badia, Val Gardena, Val di Fassa, Val d'Ampezo et Livinallongo ; cette communauté est donc répartie sur les trois provinces de Bolzano, Trente et Belluno.
3. L'Adige est le deuxième fleuve italien. Il naît dans le Val Venosta, dans le Haut-Adige, et se jette dans l'Adriatique, près de Venise, après avoir traversé Trente et Vérone.
4. Le nom Tyrol renvoie à une dynastie, parue vers 1150, qui portait le nom du village éponyme, près de Merano, où elle fit construire son château. La région des comtes de Tyrol passa aux Habsbourg en 1363. Le nom Tyrol provient du ladin teriol qui indique un sentier et, par extension, dans notre cas « le château près du sentier ».
5. Cet article tient compte, dans une large mesure, des informations données par différents sites internet, et tout particulièrement par les sites de la région Trentin-Haut-Adige/Sud Tyrol (<http://www.regione.taa.it>) et de la province autonome de Bolzano (<http://www.provincia.bz.it>). À ce propos, cette dernière met en ligne un Manuale dell'Alto Adige, en italien et en allemand, mis à jour chaque année. Ce livret très complet, dont nous avons étudié la dernière version publiée en janvier 2006, offre des informations très intéressantes concernant l'histoire, l'administration et la politique de cette province. Plusieurs collèges et lycées font appel à ce manuel – qui peut être demandé gratuitement à l'Ufficio Stampa della Giunta Provinciale – lors des cours d'éducation civique. Il est possible de consulter ce site en langue allemande, italienne, ladine, anglaise et française. Toutefois, si les deux premières langues présentent les mêmes contenus, les autres n'offrent pas toutes les informations données en italien et en allemand.
6. Cela à l'exception des périodes de l'occupation napoléonienne de 1797 à 1801 et de 1809 à 1814.
7. À la même époque, à la suite des tentatives de germanisation des Ladins, commence à se développer, au sein des communautés ladines, un sentiment de conscience nationale qui aboutira, en 1870, à la création de l'union Naziun Ladina à Bressanone.
8. Ce mouvement politique se développe après l'unité de l'Italie, dans les années 1870, et revendique, pour diverses raisons d'ordre historique, linguistique, géographique ou communautaire, certains territoires qui restaient soumis à d'autres États, particulièrement à l'Empire austro-hongrois.
9. Lors de cette agression fasciste, un instituteur de Marlengo – Franz Innerhofer – est tué, mais le procès des responsables de sa mort n'aura pas lieu.
10. L'église organise un réseau clandestin d'écoles en langue allemande (Katakombenschulen) et les paroisses continuent à enseigner le catéchisme dans cette langue.
11. Le ladin est considéré par les fascistes comme un dialecte et non pas une langue à part entière. Les Ladins sont considérés comme des Italiens qui, soumis à un phénomène de germanisation, ont oublié leurs anciennes origines.
12. Une minorité, dont le clergé, préfère rester. Ces non-Optants, appelés Dableiber, qui gardent la citoyenneté italienne, subissent de fortes intimidations de la part des Optants.

13. Les Optants rejoindront surtout le Voralberg, la Carnie et la Styrie du Sud. Parmi eux nous retrouvons également des Ladins qui se sentent encore attachés à l'Autriche, même après vingt ans de séparation. Les Ladins n'étaient pas reconnus comme une communauté à part entière, ils sont obligés de choisir entre la nationalité italienne et la nationalité allemande.

14. En réalité, les fascistes ne souhaitaient qu'une émigration partielle, concernant surtout les intellectuels, les antifascistes et la bourgeoisie, tout en gardant la population rurale, plus facile à contrôler.

15. Rappelons que, suite au débarquement le 10 juillet 1943, des forces alliées en Sicile, le Grand Conseil fasciste décide l'arrestation de Mussolini ; le maréchal Badoglio devient Premier Ministre. Mussolini, libéré par les Allemands le 12 septembre 1943, proclame la République Sociale Italienne, dont le siège est installé à Salò, sur le lac de Garde, à proximité du Trentin. L'Italie est donc coupée en deux : au Sud, le pouvoir est détenu par la monarchie et Badoglio sous le contrôle des Anglo-Américains ; au Nord et au Centre, le pouvoir est dans les mains de Mussolini sous le contrôle des Allemands.

16. En appliquant le plan Alaric, les troupes allemandes commencent à passer le Brenner dès le 27 Juillet 1943 et sont bien accueillies par les Sud-Tyroliens.

17. L'Alpenvorland comprenait les provinces de Trente, Belluno et Bolzano.

18. Avec de graves répercussions, entre autres, à l'égard des Juifs. La politique raciale en vigueur en Italie depuis 1938 trouve un endurcissement dans l'application des dispositions raciales allemandes. Tous les Juifs, notamment ceux de Merano, sont rapidement arrêtés, le 8 septembre 1943, et déportés : il s'agit de la première déportation qui ait eu lieu en Italie ; un Durchgangslager (camp d'internement de passage) est créé à Bolzano, après la fermeture de celui de Fossoli, près de Modène (1944). Par ailleurs, dans cette même période, un camp de concentration est ouvert à Trieste (Risiera di San Sabba) possédant la seule chambre à gaz existant en Italie.

19. On peut facilement accéder au texte de ce Traité, ainsi qu'aux normes des différents Statuts d'Autonomie en consultant les sites de la région Trentin-Haut-Adige et de la province de Bolzano.

20. Il s'agit des noms des deux premiers ministres – italien, Alcide De Gasperi, et autrichien, Karl Gruber – qui l'ont signé. Le texte italien et sa traduction français sont accessibles sur le site de l'Université de Laval : <http://tlfq.ulaval.ca/axl/Europe/Itali Trentin.htm>. Alcide De Gasperi (1881-1954) connaissait très bien la réalité du Trentin Haut-Adige car il était né à Pieve Tesino, dans la province de Trente, quand celle-ci était encore autrichienne. Il a commencé sa carrière politique en 1911 comme député au Parlement autrichien. Après la chute du régime fasciste qui l'avait condamné à quatre de prison, De Gasperi est devenu la grande personnalité du parti Démocratie Chrétienne en Italie. Il a dirigé huit gouvernements italiens successifs entre 1945 et 1953 comme Premier ministre et a occupé en même temps de 1945 à 1946 et de 1951 à 1953 la fonction du ministre des Affaires étrangères. L'antifasciste Alcide De Gasperi a été une des grandes personnalités historiques de la construction européenne en militant activement en faveur de la participation de l'Italie à la création de la CECA en 1952.

21. Les différentes communes à composante ladine demandaient à être réunies dans une unique province – Bolzano – dans l'espoir de retrouver l'ancienne unité traditionnelle des vallées ladines des Dolomites. Mais, ces communes ont été séparées entre la province de Belluno et celle de Bolzano. Nous retrouvons aussi une minorité ladine dans la province de Trente.

22. Constitution italienne, article 3 : « Tous les citoyens ont une même dignité sociale et sont égaux devant la loi, sans distinction de sexe, de race, de langue, de religion, d'opinions politiques, de conditions personnelles et sociales » ; article 6 : « La République protège les minorités linguistiques par des mesures spécifiques ».

23. Constitution italienne, Titre V – Les Régions, les Provinces, les Communes, art. 116.

24. J'utilise ici les termes « Italien » au lieu d'italophone et « Allemand » au lieu de germanophone ou Tyrolien du Sud, parce que ces sont les termes qui figurent en italien dans la

composition de commission. D'ailleurs, les Italiens, dans tous les textes officiels – comme les Statuts d'Autonomie – et les recensements, utilisent seulement le mot Tedesco (Allemand), Italiano (Italien) ou Ladino (Ladin) pour définir un habitant de cette province.

25. Ces mesures sont connues sous le nom de "Paquet" (Pacchetto di misure a favore delle popolazioni altoatesine).

26. À titre comparatif, rappelons que, dans la province de Trente, 97,5% de la population appartient au groupe de langue italienne, 2,1% au groupe ladin, 0,4% aux minorités de langue allemande, Mochène et Cimbre. Ces deux dernières langues sont proches du bavarois. Si nous rapportons les données linguistiques des deux provinces au niveau régional, nous obtenons la situation suivante : groupe de langue italienne = 62%, groupe de langue allemande = 34,6%, groupe ladin (y compris d'autres minorités comme les Cimbres et les Mochènes) = 0,4%.

27. Par exemple, dans la ville de Bolzano, selon le recensement de 2001, les Italiens constituent 73% de la population, les Allemands 26,29%, les Ladins 0,71%.

28. Sur le site de la province de Bolzano, il est possible de consulter des exemples d'épreuves linguistiques concernant ce diplôme.

29. ASTAT, Südtiroler Sprachbarometer 2004/Barometro linguistico dell'Alto Adige 2004, p. 87-102.

30. Voir, par exemple, le site de la province avec les dictionnaires en ligne, dont notamment le dictionnaire juridique.

31. L'utilisation du ladin est plus réduite.

32. Soulignons, toutefois, que l'enseignement de ces trois langues ne reflète pas la même situation. Le ladin, en effet, est enseigné, selon un volume horaire très réduit, seulement dans les vallées ladines où il n'y a que des écoles primaires, et éventuellement des collèges. Cela conduit les élèves à ne plus avoir de cours en ladin dans les lycées. Le plus souvent, dans les vallées ladines, après le cours préparatoire, l'enseignement a lieu moitié en italien et moitié en allemand, le ladin n'étant enseigné que deux heures par semaine. Ce qui ne correspond pas exactement à un vrai trilinguisme.

33. Actuellement de nombreuses écoles proposent l'introduction de la LV2 en CP et des projets prévoyant une sensibilisation à la deuxième langue dès l'école maternelle sont à l'étude.

34. Dans l'article 3 du Statut Spécial de 2001 on souligne que : « Les citoyens résidant dans la province de Bolzano sont prioritaires dans l'attribution des postes de travail dans le territoire de la province-même, avec exclusion de toute distinction relative à l'appartenance à un groupe linguistique ou à l'ancienneté de résidence ». (I cittadini residenti nella provincia di Bolzano hanno diritto alla precedenza nel collocamento al lavoro nel territorio della provincia stessa, esclusa ogni distinzione basata sulla appartenenza ad un gruppo linguistico o sull'anzianità di residenza).

35. Annexe n° 3.

36. ASTAT = Institut Provincial de Statistique de la province de Bolzano.

37. Les personnes interviewées affirment qu'au travail le Südbairisch est parlé par 80,5% des employés, l'italien par 64,3%, le Hochsprache par 40,5% et le ladin par 5,8%. L'utilisation du dialecte allemand est plus fréquente dans les zones rurales. ASTAT, Südtiroler Sprachbarometer 2004/Barometro linguistico dell'Alto Adige 2004, p. 69-84.

38. Les mariages sont, en très large majorité, endogames.

39. Cela n'est pas nouveau. Nous retrouvons des efforts en ce sens dès 1964, quand Alexander Langer créa un groupe d'étude composé de jeunes gens des trois groupes linguistiques qui se rencontraient pour discuter d'une forme idéale de coexistence pacifique dans un climat de fortes tensions politiques.

40. Cristina Nadotti, « Gerhard e quell'inno sconosciuto. "Io in Italia ci vado in vacanza" », in La Repubblica, 15-II-2006; Alessandra Zendron, « L'Italia s'è desta », in QT, n°4, 25-II-2006. D'ailleurs,

l'hymne national actuel de la République Fédérale Allemande est la troisième strophe du "Lied der Deutschen" (Chant des Allemands).

41. Ce 55,5% sont constitués pour 79,6% de Ladins, pour 59,6% d'Allemands et pour 38,2% d'Italiens. Le taux d'appréciation est plus élevé chez les jeunes gens et chez les personnes ayant un certain niveau d'études.

42. M. Fabbrini est professeur de Sciences Politiques à l'Université de Trente.

43. Ettore Paris, « Bolzano :apartheid in crisi », in QT, n°2, 27-I-2001; GUARDIA Michele, "Riforma dello Statuto: basta apartheid", in QT, n.19, 28/10/2000.

INDEX

Mots-clés : italophones, langue, culture populaire

Thèmes : minorités linguistiques, culture nationale

Index géographique : Haut-Adige, Italie

Index chronologique : 19e-20e siècle

Keywords : Italian speakers, language, popular culture

AUTEUR

LICIA BAGINI SCANTAMBURLO

Maître de conférences d'Italien à la Faculté de Lettres et Langues de l'Université de Poitiers. Ses derniers articles sont « Vêtement et publicité : Franco Moschino, l'enfant terrible de la mode italienne », (Italie Années 90, C.R.I.X n° 20, Université Paris X-Nanterre, 2000), « Dalle vesti della seduzione a quelle della vendetta : la contessa Serpieri in Senso di Luchino Visconti », (Il vestito e la sua immagine. Atti del convegno in omaggio a Cesare Vecellio nel quarto centenario della morte, 2002), « Quand la publicité a séduit les auteurs italiens du début du XXe siècle », (Mélanges offerts à J. Menet-Genty, Théâtre. Civilisation contemporaine, C.R.I.X, Université Paris X- Nanterre, 2004).